



Procès-verbal N°5
Réunion du 04 Décembre 2023

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDELOUP, MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Michel COUFFIN, Maurice SAINT ALBIN, Robert CHOCHON, Jacques LEGUYADER, Jean-Pierre MAGGI (CD), Jérôme CROISE (CDA)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

Dossier d'organisation des matches sensibles :

- VAL de FONTENAY AS / NOGENT FC = Match de Championnat U16 D2/B – du 19/11/23
- VAL de FONTENAY AS / NOGENT FC = Match de Championnat U18 D3/A – du 26/11/23

La commission prend connaissance de la demande.

Réception :

- **Pour le club de VAL FONTENAY AS**
M LAMA F. - Président
M URSULET Y. – Educateur U18
- **Pour le club NOGENT FC**
M QUAGLIROLI C. B - Président
M BATANO G. – Educateur U18
M DIAZ F. - Sécurité

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

Suite aux échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission une date est validée entre les participants ainsi que les installations sportives où se dérouleront les rencontres

De plus la commission décide que cette rencontre se tiendra à «**HUIS CLOS**»,

La procédure sera transmise à l'ensemble des participants

Transmet ce dossier à la commission « Organisations des compétitions » pour information et à la CDA pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres officiels,

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

- Rencontre U16 à la charge du club de Val de Fontenay AS (3 arbitres, 1 délégué)
- Rencontre U18 à la charge du club de Nogent FC (3 arbitres, 1 délégué)
- Match classé sensible avec Police Nationale

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation